

Rapport annuel d'activité de la CLE du SAGE Thouet en 2024

1. Présentation du SAGE Thouet et rappel du contexte.....	2
2. Présentation des activités de la CLE et du bureau de la CLE	9
3. Autres actions ou réunions suivies par la cellule d'animation	14
4. Actions de communication 2024	17
5. Budget et financement de l'année 2024	19
6. Analyse – bilan – perspectives	20
7. Annexes	22

Document validé par la CLE du SAGE Thouet le 20 mai 2025

Le Président de la CLE du SAGE Thouet
Olivier CUBAUD



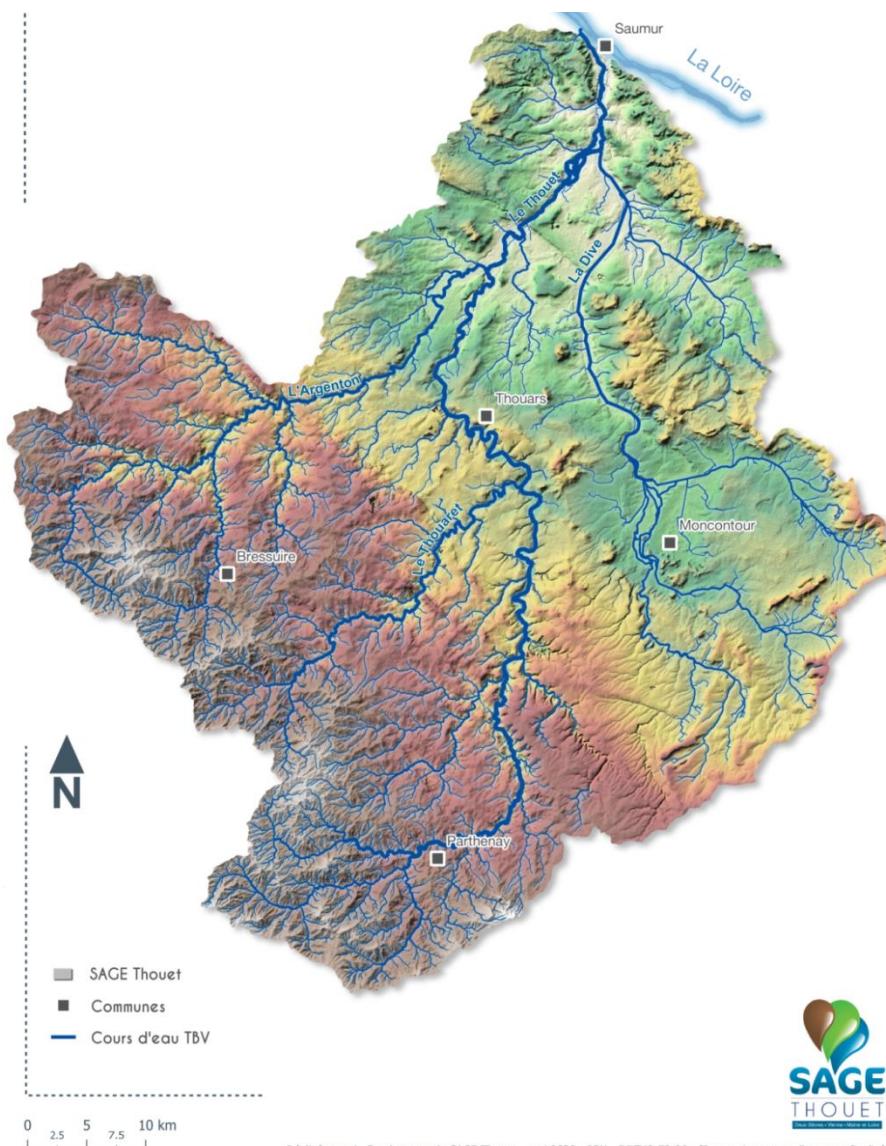
1. Présentation du SAGE Thouet et rappel du contexte

- Caractéristiques générales

Le Thouet, dans le périmètre du SAGE, draine un bassin versant d'environ 3 375 km² et parcourt 152 km de sa source sur la commune du Beugnon-Thireuil (79) à sa confluence avec la Loire à Saint-Hilaire-Saint-Florent (49), en aval de Saumur. Les principaux affluents du Thouet sont :

- en rive gauche : le Cébron (30 km), le Thouaret (52 km) et l'Argenton (71 km)
- en rive droite : la Dive du Nord (73 km).

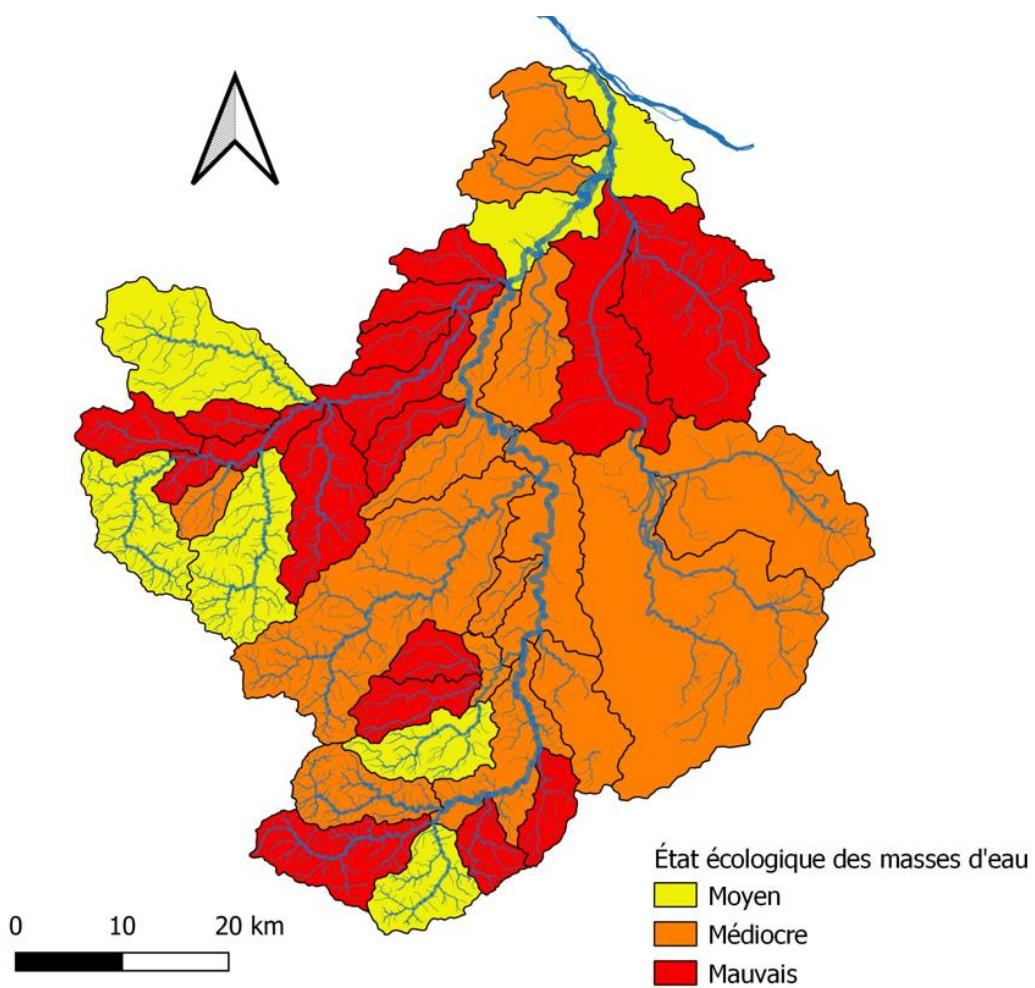
L'Arrêté Inter-Préfectoral du 20 décembre 2010 délimite le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Thouet ; ce bassin hydrographique concerne 2 régions (Nouvelle Aquitaine et Pays de la Loire), 3 départements (Deux-Sèvres, Vienne, Maine-et-Loire), 9 Communautés de Communes et d'Agglomération pour un total de 169 communes. Les communes les plus peuplées du territoire sont Saumur, Bressuire, Parthenay, Thouars, Doué-en-Anjou et Loudun.



L'Arrêté préfectoral du 22 décembre 2023 portant renouvellement de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Thouet a défini la composition de la CLE, constituée de 62 membres représentants des collectivités locales, des usagers et des services de l'État (cf. annexe 1).

- État des masses d'eau du bassin du Thouet

La mise en place d'un SAGE sur le bassin du Thouet est justifiée puisque la quasi-totalité des masses d'eau superficielles et souterraines n'atteint pas les objectifs de bon état fixés par la Directive Cadre sur l'Eau. La carte et les tableaux ci-après détaillent les états écologiques des masses d'eau superficielles et souterraines du territoire (données état des lieux 2019 SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027).



État écologique des masses d'eau superficielles du bassin du Thouet (données EdL SDAGE 2019 /SAGE)

Code ME	Libellé ME	Type ME	Période 2015-2017			Objectif d'état écologique		Objectif d'état chimique (ss ubiq)	
			Etat écologique	Etat chimique	Etat chimique (ss ubiq)	Objectif	Echéance	Objectif	Echéances
FRGR0436	LE THOUET DEPUIS LA CONFLUENCE DE L'ARGENTON JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE	MEN	3	2	2	OMS	2027	BE	2021
FRGR0437	LE THOUET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LE TALLUD	MEN	5	2	2	OMS	2027	BE	2021
FRGR0438a	LE THOUET DEPUIS LE TALLUD JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE CEBRON	MEN	4	3	2	OMS	2027	BE	2021
FRGR0438b	LE THOUET DEPUIS LA CONFLUENCE DU CEBRON JUSQU'A THOUARS	MEN	4	3	2	OMS	2027	BE	2021
FRGR0438c	LE THOUET DEPUIS THOUARS JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARGENTON	MEN	4	2	2	BE	2027	BE	2021
FRGR0439	LA VIETTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	MEN	3	2	2	BE	2027	BE	2021
FRGR0440	LE PALAIS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	MEN	4	0	0	OMS	2027	BE	2021
FRGR0442	LE THOUARET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	MEN	4	2	2	OMS	2027	BE	2021
FRGR0443a	L'ARGENTON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A NUEL-SUR-ARGENT	MEN	3	2	2	BE	2027	BE	2021
FRGR0443b	L'ARGENTON DEPUIS NUEL-SUR-ARGENT JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	MEN	5	2	2	OMS	2027	BE	2021
FRGR0444	LE TON (EX DOLO) ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARGENTON	MEN	3	3	2	OMS	2027	BE	2021
FRGR0445	LA DIVE DU NORD ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A PAS-DE-JEU	MEN	4	2	2	OMS	2027	BE	2027
FRGR0446	LA DIVE DU NORD DEPUIS PAS-DE-JEU JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	MEN	5	3	2	OMS	2027	BE	2021
FRGR0447	LA BRIANDE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA DIVE	MEN	4	3	2	OMS	2027	BE	2021
FRGR1527	LE CEBRON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA RETENUE DU CEBRON	MEN	3	0	0	OMS	2027	BE	2021
FRGR1923	LE GERSON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	MEN	5	0	0	BE	2027	BE	2021
FRGR1951	LE PONT BURET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	MEN	5	0	0	BE	2027	BE	2021
FRGR1966	LA RACONNIERE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA RETENUE DU CEBRON	MEN	5	0	0	OMS	2027	BE	2021
FRGR1988	LE GATEAU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	MEN	4	0	0	OMS	2027	BE	2021
FRGR1993	LA TACONNIERE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA RETENUE DU CEBRON	MEN	5	0	0	BE	2027	BE	2021
FRGR2005	LA CENDRONNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	MEN	4	0	0	BE	2027	BE	2021
FRGR2044	LA MOTTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARGENTON	MEN	4	0	0	OMS	2027	BE	2021
FRGR2045	LE JUSSAY ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	MEN	5	2	2	OMS	2027	BE	2021
FRGR2054	LA SCIE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARGENTON	MEN	5	0	0	BE	2027	BE	2021
FRGR2057	LE PRIMARD ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARGENTON	MEN	5	0	0	BE	2027	BE	2021
FRGR2060	LA MADOIRE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARGENTON	MEN	5	2	2	BE	2027	BE	2021
FRGR2080	L'ETANG PETRAIE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARGENTON	MEN	5	2	2	OMS	2027	BE	2021
FRGR2082	L'OURE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARGENTON	MEN	3	2	2	OMS	2027	BE	2021
FRGR2084	LA LOSSE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	MEN	4	2	2	OMS	2027	BE	2021
FRGR2104	LES RUAUX ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARGENTON	MEN	5	3	2	OMS	2027	BE	2021
FRGR2115	LA PETIT MAINE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA DIVE DU NORD	MEN	5	2	2	OMS	2027	BE	2021
FRGR2125	LA GRAVELLE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	MEN	4	3	2	OMS	2027	BE	2021
FRGR2157	LE DOUET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	MEN	4	3	2	OMS	2027	BE	2021

Etat écologique : 1 = Très bon état, 2 = Bon état, 3 = Etat moyen, 4 = Etat médiocre, 5 = Mauvais état

Etat chimique : 0 = données indisponibles, 2 = Bon état, 3 = Etat mauvais

Code ME	Libellé ME	Type ME	Période 2015-2017		Objectif d'état écologique		Objectif d'état chimique (ss ubiq)	
			Etat écologique	Etat chimique	Objectif	Echéance	Objectif	Echéances
FRGL140	RETENUE DU CEBRON	MEFM	4	2	OMS	2027	BE	2021

Etat écologique : 1 = Très bon état, 2 = Bon état, 3 = Etat moyen, 4 = Etat médiocre, 5 = Mauvais état

Etat chimique : 0 = informations insuffisantes, 2 = Bon état, 3 = Etat mauvais

Code ME	Libellé ME	Période 2015-2017		Objectif d'état quantitatif		Objectif d'état chimique		
		Etat chimique	Etat quantitatif	Objectif	Echéance	Objectif	Echéance	
FRGG032	Bassin versant du Thoué		2	2	BE	2015	BE	2015
FRGG064	Calcaires et marnes de l'Infra-Toarcien au nord du seuil du Poitou majoritairement captifs		2	2	BE	2015	BE	2015
FRGG065	Calcaires et marnes du Dogger du bassin versant du Thoué libres		3	2	BE	2015	BE	2027
FRGG067	Calcaires à silex et marnes captifs du Dogger sud bassin parisien		2	2	BE	2015	BE	2015
FRGG072	Calcaires et marnes du Jurassique supérieur du Haut-Poitou libres		3	3	BE	2021	OMS (Pest) Bon état (Nitr)	2027 2033
FRGG073	Calcaires captifs du Jurassique supérieur sud bassin parisien		2	2	BE	2015	BE	2015
FRGG082	Calcaires du jurassique supérieur de l'anticlinal Loudunais libres		3	3	BE	2015	BE	2027
FRGG083	Sables, calcaires et argiles des bassins tertiaires du Poitou, Brenne et Berry libres		3	2	BE	2015	BE	2027
FRGG087	Craie du Séno-Turonien du bassin versant de la Vienne libre		3	3	BE	2015	BE	2027
FRGG095	Sables et calcaires lacustres des bassins tertiaires de Touraine libres		3	2	BE	2015	BE	2027
FRGG120	Calcaires du Lias et Dogger mayennais et sarthois captifs		2	2	BE	2015	BE	2015
FRGG130	Calcaires du Lias du bassin parisien captifs		2	2	BE	2015	BE	2015
FRGG142	Sables et gres du Cenomanien captif		2	2	BE	2015	BE	2015
FRGG146	Sables et gres du Cenomanien libre Maine et Haut-Poitou		3	3	BE	2021	BE	2021

Etat : 2 = Bon état, 3 = état médiocre

Tableaux : États et objectifs écologiques des masses d'eau superficielles, plan d'eau et souterraines du bassin du Thouet (données EdL SDAGE 2019 /SAGE)

- Historique

Lancée en 2012, l'élaboration du SAGE Thouet a débuté par la rédaction du rapport de l'état initial du SAGE, par la cellule d'animation ; document validé par les membres de la CLE le 15 avril 2015. Suite à cette première étape, le diagnostic du bassin a été élaboré et validé en séance plénière le 1^{er} juin 2016.

Les membres de la CLE ont poursuivi l'élaboration du SAGE en validant le scénario tendanciel le 26 juin 2018, puis les scénarios alternatifs le 27 juin 2019 et enfin la stratégie du SAGE le 20 février 2020. L'année 2021 a été consacrée à la rédaction des documents du SAGE (PAGD, Règlement, Évaluation environnementale).

Le projet de SAGE validé par la CLE a été soumis à l'avis des personnes publiques associées puis à enquête publique.

Suite à la procédure d'enquête publique, la CLE a adopté la version finale du SAGE lors de la séance plénière du 29 juin 2023. L'arrêté inter-départemental portant approbation du SAGE a quant à lui été cosigné le 18 août 2023, par M^{me} la Préfète des Deux-Sèvres, M. le Préfet du Maine-et-Loire et M. le Préfet de la Vienne. **Cet arrêté acte le début de la mise en œuvre du SAGE.**

Au travers le SAGE, les membres de la CLE ont identifié 4 grands enjeux déclinés en 12 objectifs traduisant les moyens ou les résultats à atteindre (cf. annexe 2).

Rétablissement de l'équilibre quantitatif

La thématique quantitative est centrale sur le bassin versant du Thouet, en raison du fort déséquilibre entre les besoins en eau et les ressources. Pour répondre à cet enjeu, la CLE a fixé 2 objectifs :

- Atteindre l'équilibre durable des ressources en eau satisfaisant aux besoins du milieu et de tous les usages dans un contexte de changement climatique
- Encourager des modes durables de gestion quantitative afin d'économiser l'eau

Amélioration de la qualité des eaux

La qualité des eaux sur le bassin du Thouet est dégradée. Cette mauvaise qualité des eaux est une contrainte, autant pour l'atteinte du bon état des masses d'eau, que pour l'alimentation en eau potable du bassin. Pour répondre à cet enjeu, la CLE a fixé 4 objectifs :

- Améliorer l'état des eaux vis-à-vis des nitrates et des pesticides et poursuivre les efforts une fois le bon état atteint
- Atteindre le bon état des eaux vis-à-vis des matières organiques et oxydables et du phosphore, en limitant les pressions et en réduisant les risques de transfert érosif
- Reconquérir prioritairement la qualité des eaux brutes destinées à la production d'eau potable, tout en assurant d'une ressource suffisante
- Améliorer les connaissances et informer sur les toxiques émergents



Préservation et restauration des milieux aquatiques et humides

La restauration et la protection des milieux aquatiques et humides participent à la restauration de l'équilibre quantitatif ainsi qu'à l'amélioration de la qualité des eaux. Pour répondre à cet enjeu, la CLE a fixé 5 objectifs :

- Restaurer conjointement la continuité écologique et l'hydromorphologie des cours d'eau pour en améliorer les fonctionnalités
- Gérer de manière spécifique et durable les marais de la Dive et le réseau de canaux afin de limiter les impacts sur l'hydrologie et d'en préserver la biodiversité
- Identifier, préserver, restaurer et valoriser les zones humides et la biodiversité
- Faire des têtes de bassin versant des zones de restauration et d'intervention prioritaires
- Améliorer les connaissances et limiter l'impact négatif de certains plans d'eau en termes d'hydrologie, de morphologie et de qualité des eaux

Gouvernance du SAGE et mise en œuvre des mesures de communication

La gouvernance du SAGE est un enjeu phare pour s'assurer de la bonne appropriation des enjeux, de la mise en œuvre des dispositions et de l'adéquation des moyens par les maîtrises d'ouvrage publiques et privées et les partenaires du SAGE.

- Mettre en œuvre efficacement le SAGE

De façon plus transversale, la CLE a également décidé de poursuivre à travers le SAGE les objectifs environnementaux suivants :

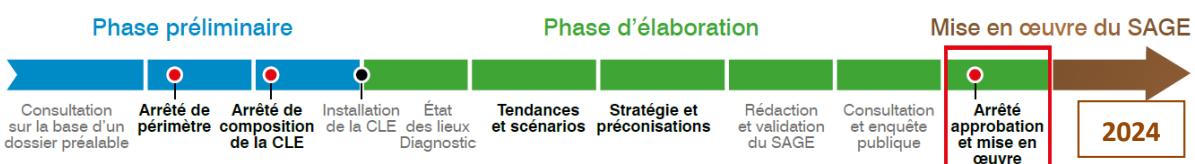
- Atteindre et maintenir durablement le bon état des eaux pour toutes les masses d'eau
- Respecter les objectifs de qualité d'eau à destination de la consommation humaine
- Reconquérir la qualité des eaux de baignade en cours d'eau ;

L'historique de la démarche SAGE sur le Thouet est rappelé dans le tableau suivant :

2009	Février à avril	Le SMVT et Saumur Agglo réalisent une étude juridique sur la réflexion de la mise en œuvre du SAGE Thouet.
2010	26 juillet 2010	Avis favorable du comité de bassin Loire Bretagne sur le périmètre du SAGE
	20 décembre	Arrêté de périmètre du SAGE Thouet
2011	14 octobre	Arrêté de composition de la CLE
2012	31 janvier	1^{ère} réunion de la CLE : Élection du Président de la CLE et du bureau, désignation de la structure porteuse (SMVT et Saumur Agglo).
	juillet	Recrutement d'une cellule d'animation.
	4 décembre	2^{ème} réunion de la CLE : Méthodologie d'élaboration de l'état initial du SAGE, validation des représentants du collège des usagers au bureau.
2013	15 et 16 mai	Réunions des 3 commissions de travail du SAGE dans le cadre de la réalisation de l'état initial.
	12 juin	3^{ème} réunion de la CLE : 1 ^{er} bilan des commissions thématiques. Identification des études complémentaires.
2014	16 janvier	4^{ème} réunion de la CLE : Validation de la méthodologie pour la réalisation de l'étude « Pratiques et pressions agricoles sur le bassin du Thouet ». Validation des modalités d'inventaire des zones humides du SAGE Thouet.
	30 septembre	5^{ème} réunion de la CLE : Réélections du Président, des Vice-Présidents et du Bureau
	9 décembre	6^{ème} réunion de la CLE : Présentation des résultats finaux de l'étude « Pratiques et pressions agricoles ». Point sur l'état d'avancement de l'élaboration du SAGE. Lancement de l'étude sur « l'amélioration de la connaissance des plans d'eau et de leurs impacts ».
2015	24 et 25 mars	Réunions des 3 commissions de travail du SAGE dans le cadre de la validation de l'état initial.
	15 avril	7^{ème} réunion de la CLE : Validation de l'état initial du SAGE et identification des compléments à apporter. Restitution des résultats de l'étude sur l'amélioration de la connaissance des plans d'eau et de leurs impacts. Consultation du projet de SDAGE 2016-2021.
	29 septembre	8^{ème} réunion de la CLE : Lancement de l'étude « Complément de l'état initial et diagnostic du SAGE ». Méthodologie pour la réalisation de la cartographie des cours d'eau (79). Réélection partielle du Bureau de la CLE.
2016	27 et 28 janvier	Réunions des 3 commissions de travail du SAGE dans le cadre de l'élaboration du diagnostic du SAGE.
	4 février	9^{ème} réunion de la CLE : Point d'avancement du diagnostic du SAGE. Cartographie des cours d'eau. GEMAPI sur le bassin du Thouet : validation du lancement d'une étude de préfiguration de la GEMAPI.
	29 mars	Réunion collective des commissions de travail du SAGE pour la définition des enjeux et objectifs du SAGE.
	1 ^{er} juin	10^{ème} réunion de la CLE : Validation du diagnostic du SAGE . Élection partielle du Bureau de la CLE. Validation de la méthodologie de terrain de la cartographie de cours d'eau 79. Cahier des charges de l'étude GEMAPI. CTGQ Thouet-Thouaret-Argenton.
2017	8 mars	11^{ème} réunion de la CLE : Élection 1 ^{ère} Vice-Président, Avis COPIL CTGQ Thouet-Thouaret-Argenton ; Avis CTMA Argenton ; Avis périmètre ZSCE Lutineaux ; Validation inventaires zones

		humides.
	17 mai	12^{ème} réunion de la CLE : Avis CTMA Thouet ; Validation rapport activités 2016 ; Étude GEMAPI.
	10 octobre	13^{ème} réunion de la CLE : Validation cartographie cours d'eau. Validation inventaires zones humides. Information étude GEMAPI. Information étude « Tendances, scénarios Stratégie ».
	15 novembre	Arrêté de renouvellement de la CLE
	4 décembre	Réinstallation CLE - 14^{ème} réunion : Élections Président, Vice-Présidents, Bureau de la CLE
2018	27 et 28 mars	Réunions des 3 commissions de travail du SAGE dans le cadre de l'élaboration du scénario tendanciel.
	4 avril	15^{ème} réunion de la CLE : Avis programme Re-Sources Fontaine du Son. Bilan commissions thématiques SAGE (scénario tendanciel).
	26 juin	16^{ème} réunion de la CLE : Validation du scénario tendanciel du SAGE.
	15 et 16 octobre	Réunions des 3 commissions de travail du SAGE dans le cadre de la construction des scénarios alternatifs.
2019	4 avril	17^{ème} réunion de la CLE : Validation note d'ambition de la CLE . Avis CTMA de la Dive. Validation inventaires zones humides.
	27 juin	18^{ème} réunion de la CLE : Validation des scénarios alternatifs du SAGE.
	26 septembre	19^{ème} réunion de la CLE : Positionnement sur les premières orientations stratégiques du SAGE.
	10 octobre	20^{ème} réunion de la CLE : Validation de la feuille de route de la CLE. Validation inventaires zones humides.
	7 novembre	Réunion collective des commissions de travail du SAGE pour la définition de la stratégie du SAGE
2020	27 janvier	21^{ème} réunion de la CLE : Prévalidation de la Stratégie du SAGE. Avis CT Thouaret.
	20 février	22^{ème} réunion de la CLE : Validation de la Stratégie du SAGE . Avis CT Cébron et Thouarsais-Seneuil.
2021	28 janvier	23^{ème} réunion de la CLE : Réinstallation de la CLE (élections)
	8 juin	24^{ème} réunion de la CLE : Avis projet SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027. Validation inventaires zones humides
	21 juin	Réunion collective des commissions de travail du SAGE pour analyse des projets de rédactions des dispositions et règles du SAGE
	14 décembre	25^{ème} réunion de la CLE : Présentation du projet de SAGE.
2022	15 février	26^{ème} réunion de la CLE : Validation du projet de SAGE . Avis CT Cadorie.
	22 juin	27^{ème} réunion de la CLE : Avis projet programme actions ZPAACT Lutineaux.
	28 septembre	28^{ème} réunion de la CLE : Validation démarche HMUC Thouet (étude, chargé de mission).
	8 novembre	29^{ème} réunion de la CLE : Validation modification projet SAGE et engagement enquête publique.
2023	3 mars	30^{ème} réunion de la CLE : Avis demande report atteinte VP (OUGC TTA)
	26 juin	31^{ème} réunion de la CLE : Adoption du SAGE . Avis PDPG 49.
	18 août	Approbation du SAGE par arrêté inter-départemental
	7 novembre	32^{ème} réunion de la CLE : Modification des règles de fonctionnement de la CLE. Validation inventaires zones humides.
	22 décembre	Arrêté de renouvellement de la CLE
2024	7 février	Réinstallation CLE - 33^{ème} réunion : Élections Président, Vice-Présidents, Bureau de la CLE
	4 mars	34^{ème} réunion de la CLE : Avis CT Argenton, CT Fontaine de Son, CT Thouet
	9 octobre	35^{me} réunion de la CLE : Avis PDPG 79
	5 novembre	36^{ème} réunion de la CLE : Information HMUC Thouet

Les étapes de l'élaboration du SAGE



- Commission Locale de l'eau

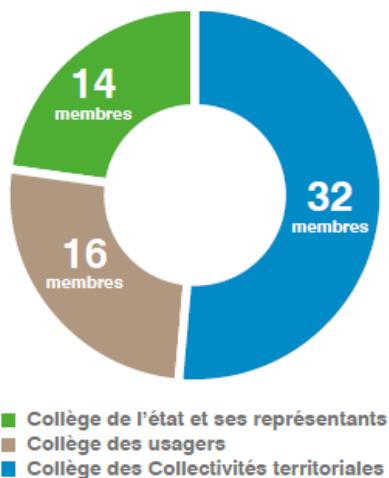
Instaurée fin 2011, la CLE du SAGE Thouet, instance en charge du suivi et de la mise en œuvre du SAGE, a été renouvelée une première fois en novembre 2017 puis de nouveau en décembre 2023 (cf. annexe 1).

La séance de réinstallation de la CLE s'est tenue le 7 février 2024 sous le Présidence de Monsieur le Sous-Préfet de Parthenay. Au cours de celle-ci, M. Olivier CUBAUD, Président du Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet, a été réélu dans ses fonctions de Président de CLE.

M. Éric MOUSSERION, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et M. Bruno LEFBVRE, Vice-Président de la Communauté de communes du Pays Loudunais, ont été réélus 1^{er} et 2nd Vice-présidents de la CLE.

Le Bureau de la CLE a également été recomposé.

Composition de la CLE du SAGE Thouet :



- Structures porteuses et cellule d'animation

Le SAGE Thouet est co-porté par deux structures, le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet et la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

La cellule d'animation du SAGE Thouet est composée en 2024 de :

- Pierre PÉAUD, animateur du SAGE Thouet et responsable de la cellule d'animation (1 ETP),
- Jocelyn ADAM, animateur du SAGE Thouet (1 ETP),
- Yassine ENNABO, chargé de mission HMUC (1 ETP),
- Lydie OGERON, assistante administrative (0,34 ETP).

2. Présentation des activités de la CLE et du bureau de la CLE

Réunions	Nombre de participants par collège			Ordre du jour	Principales discussions, conclusions ou décisions
	Collectivités	Usagers	Etat		
<u>INSTALLATION CLE</u> Séance de la CLE du 7 février 2024	15/32 + 5 mandats	11/16 + 1 mandat	5/14 + 3 mandats	<ol style="list-style-type: none"> 1. Informations générales SAGE – CLE 2. Élection du Président de la CLE 3. Élections des Vice-Présidents de la CLE 4. Recomposition du Bureau de la CLE 5. Actions prévues et calendrier 6. Questions diverses 	<ul style="list-style-type: none"> - Installation de la nouvelle instance / Élections : <ul style="list-style-type: none"> • Président : M. Olivier CUBAUD • 1^{er} Vice-Président : M. Éric MOUSSERION • 2nd Vice-Président : M. Bruno LEFEBVRE - Recomposition du Bureau de la CLE
Réunion du Bureau de la CLE du 26 février 2024	6/8	4/4	4/4	<ol style="list-style-type: none"> 1. Avis Candidature CIA 17-79 – OUGC Thouet-Thouaret-Argenton 2. Organisation fonctionnement du Bureau de la CLE (demande d'avis) 3. Préparation séance de la CLE du 4 mars 2024 4. Programme de travail 5. Informations et questions diverses 	<ul style="list-style-type: none"> - Avis favorable avec observations à la candidature de la Chambre Interdépartementale d'Agriculture 17-79 au rôle d'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) du bassin Thouet-Thouaret-Argenton - Modalités d'organisation du Bureau pour l'émission des avis sur dossiers (délégation de la CLE)
Séance de la CLE du 4 mars 2024	16/32 + 3 mandats	10/16 + 1 mandat	5/14 + 3 mandats	<ol style="list-style-type: none"> 1. Validation du compte rendu de la CLE du 7 novembre 2023 2. Avis motivé sur le projet de Contrat Territorial de l'Argenton 3. Avis motivé sur le projet de Contrat 	<ul style="list-style-type: none"> - Avis favorable assorti de remarques sur le projet de programme 2024-2029 du bassin de l'Argenton porté par la CA du Bocage Bressuirais - Avis favorable assorti de remarques sur le projet de programme 2024-2029 du captage de la Fontaine de Son porté

				<p>Territorial de la Fontaine de Son</p> <p>4. Avis motivé sur le projet de Contrat Territorial du Thouet</p> <p>5. OUGC TTA – Présentation du projet d'étude d'expertise des plans d'eau d'irrigation</p> <p>6. Informations et Questions diverses</p>	<p>par Eaux de Vienne SIVEER</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avis favorable assorti de remarques sur le projet de programme 2024-2029 du Thouet porté par le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet et la CA Saumur Val de Loire
Réunion du Bureau de la CLE du 29 mai 2024	7/8	1/4	3/4	<p>1. Avis sur le projet de Schéma Régional des Carrières Nouvelle-Aquitaine</p> <p>2. Projet rapport d'activité de la CLE</p> <p>3. Communication du SAGE</p> <p>4. Tableau de bord du SAGE</p> <p>5. Informations et questions diverses</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Avis favorable sur le projet de Schéma Régional des Carrières Nouvelle-Aquitaine - Échange sur l'élaboration du plan de communication du SAGE - Échange sur l'élaboration du tableau de bord su SAGE
Réunion du Bureau de la CLE du 19 septembre 2024	4/8	3/4	3/4	<p>1. HMUC : rappel et point d'avancement</p> <p>2. Communication SAGE – Plan de communication</p> <p>3. Portage SAGE – Convention EPCI</p> <p>4. Préparation CLE</p> <p>5. Informations et questions diverses</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Point d'avancement des travaux « HMUC » - Échanges sur le projet de plan de communication du SAGE - Point sur le portage du SAGE – Conventions EPCI

Séance de la CLE du 9 octobre 2024	15/32 + 5 mandats	7/16	4/14 + 3 mandats	<ol style="list-style-type: none"> 1. Validation du compte rendu de la CLE du 4 mars 2024 2. Avis sur le projet de PDPG 79 3. Validation du rapport d'activité 2023 de la CLE 4. Plan de communication du SAGE 5. Information co-portage SAGE 6. Informations et questions diverses 	<ul style="list-style-type: none"> - Remarques sur le projet de Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG) porté par la Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques 79 - Validation rapport d'activité 2023 - Échange sur le projet de plan de communication du SAGE - Point sur le portage du SAGE – Conventions EPCI
Séance de la CLE du 5 novembre 2024	13/32 + 2 mandats	12/16	3/14 + 3 mandats	<ol style="list-style-type: none"> 1. Validation du compte rendu de la CLE du 9 octobre 2024 2. Information HMUC Thouet 3. Informations et questions diverses 	<ul style="list-style-type: none"> - Séance d'information sur l'étude HMUC Thouet et l'avancée des travaux - Information sur l'irrigation agricole issue de la réalimentation par le barrage du Cébron

Les comptes rendus et les diaporamas présentés lors de ces réunions sont téléchargeables sur le site internet du SAGE Thouet :

<http://www.sagethouet.fr/documentation.html>



- Les avis rendus par la CLE

Les opérations soumises à déclaration ou autorisation doivent être communiquées au Président de la Commission Locale de l'Eau lorsque l'opération est située dans le périmètre d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux approuvé ou qu'elle y produit des effets.

Dans le cadre de certains dossiers prévus par la réglementation « loi sur l'eau », la CLE est saisie pour émettre un avis sur la compatibilité du projet avec le SAGE.

Conformément à ses règles de fonctionnement, la CLE a donné délégation au Bureau pour émettre ces avis. Les dossiers transmis à la CLE en 2024 et ayant fait l'objet d'un avis sont :

- **15 janvier 2023** : « Candidature de la Chambre Interdépartementale d'Agriculture 17-79 à la désignation d'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) Thouet-Thouaret-Argenton » transmis par la DDT 79 – **Avis favorable avec observations**
- **23 janvier 2024** : « Projet de parc photovoltaïque à Saint-Aubin-le-Cloud » transmis par la DDDT 79 – **Avis défavorable - non conforme avec la règle « Protéger les zones humides dans le cadre des projets d'aménagement »**
- **30 avril 2024** : « Projet de Schéma Régional des Carrières Nouvelle-Aquitaine » transmis par la DREAL Nouvelle-Aquitaine – **Avis favorable**
- **14 mai 2024** : « Projet de Réhabilitation de la station d'épuration de Sainte-Verge » transmis par la DDT 79 – **Avis favorable**
- **5 juin 2024** : « Carrière du Bois Champory et Bois de l'Ormeau, Curçay-sur-Dive et Glénouze – projet de compensation de zones humides » transmis par la société LAVIOSA – **Avis favorable**
- **04 juillet 2024** : « Modification n°2 du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) de Cholet Agglomération » transmis par Cholet Agglomération – **Avis favorable**
- **09 décembre 2024** : « Projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Parthenay Gâtine » transmis par la Communauté de commune Parthenay Gâtine – **Analyse du dossier en février 2025**

- Avis sur les projets de contrats territoriaux

Dans le cadre de son 11^{ème} programme d'intervention, l'Agence de l'eau souhaite renforcer l'articulation entre les SAGE et les Contrats territoriaux (CT). Ainsi, les CLE sont sollicitées afin de produire un avis motivé sur les projets de CT avant leurs présentations au conseil d'administration de l'Agence de l'eau.

En cours de l'année 2024, plusieurs projets de CT ont été présentés à la CLE pour avis lors de la séance plénière du 4 mars :

- Projet de programme d'actions 2024-2029 du bassin de l'Argenton - CT Argenton - porté par la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais – **Avis favorable avec remarques**
- Projet de programme d'actions 2024-2029 du Thouet – CT Thouet – porté par le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet et la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire – **Avis favorable avec remarques**
- Projet de programme d'actions 2024-2029 de la Fontaine de Son – CT Re Sources Fontaine de Son – porté par le Syndicat Eaux de Vienne SIVEER – **Avis favorable avec remarques**



- Étude « Hydrologie, Milieux, Usages, Climat » (HMUC) Thouet

Le bassin du Thouet a été retenu dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par l'État et L'Agence de l'eau pour la réalisation d'étude HMUC.

Ainsi le bureau d'études ANTEA (+ sous-traitant : Rive) a été mandaté pour accompagner la CLE dans la réalisation de cette étude. Celle-ci a été engagée en janvier 2023.

Les instances de suivi de l'étude sont la CLE et le Bureau de la CLE. Un comité technique a également été constitué pour le suivi des travaux.

En 2024, plusieurs réunions de ces instances se sont tenues :

- **27 mars 2024** : Comité technique élargi « Usages »
- **5 juillet 2024** : Comité technique élargi « Milieux »
- **10 juillet 2024** : Comité technique élargi « Hydro(géo)logie »
- **10 juillet 2024** : Comité technique élargi « Climat »
- **5 novembre 2024** : Séance plénière de la CLE spécifique HMUC
- **13 novembre 2024** : Comité technique restreint « Milieux »

Des réunions spécifiques sur des problématiques locales et/ou techniques ont également été organisées.

Enfin des points réguliers sont faits en CLE pour informer de l'avancement des travaux.

Pour compléter la mission confiée aux bureaux d'études, la CLE a également validé le recrutement d'un chargé de mission HMUC au sein de la cellule d'animation du SAGE. Ainsi Yassine ENNABO a intégré la cellule d'animation du SAGE depuis le 23 janvier 2023, en tant que chargé de mission HMUC.

3. Autres actions ou réunions suivies par la cellule d'animation

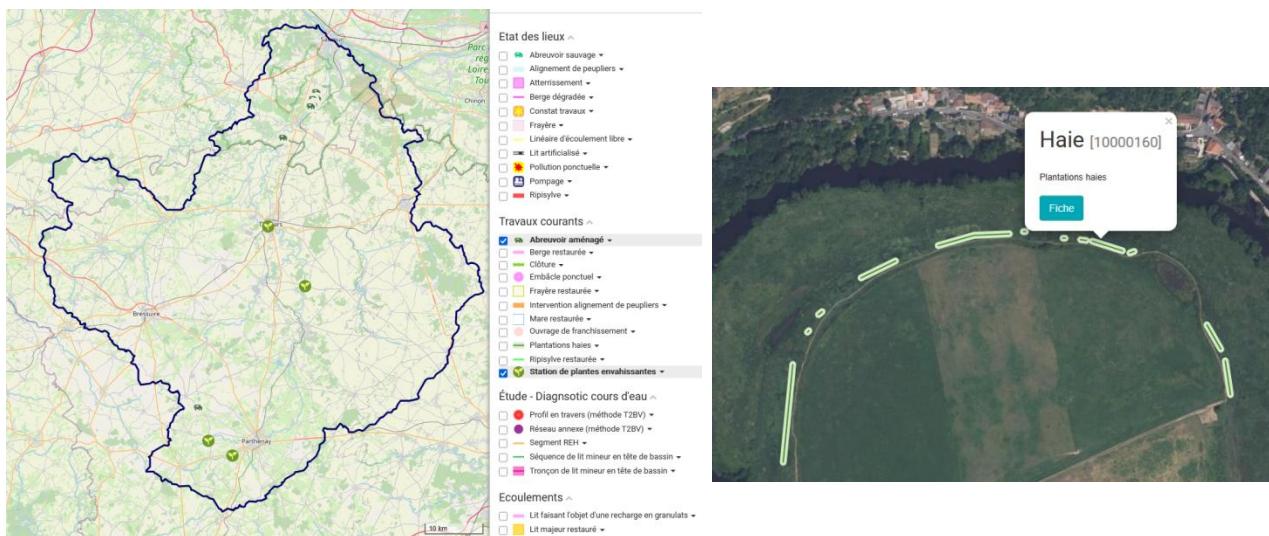
En plus de l'organisation et de l'animation des réunions du Bureau ou de la CLE, la cellule d'animation a suivi, entre autres, les dossiers suivants :

- Suivi des Contrats Territoriaux

Plusieurs contrats territoriaux (CT) sont actuellement portés sur le bassin du Thouet (milieux aquatiques, pollutions diffuses, ...). Le SAGE est associé aux réunions des différentes instances de ces contrats (comité de pilotage, comité technique, groupe de travail, ...) :

- Programme Re-Sources des captages du Thouarsais et de Seneuil
- Programme Re-Sources de la Fontaine de Son
- Programme Re-Sources du bassin du Cébron
- Programme Re-Sources des captages du Centre-Ouest et de la Cadorie
- Contrat Territorial du Thouet volet milieux aquatiques
- Contrat Territorial de l'Argenton volet milieux aquatiques
- Contrat Territorial du Thouaret volet milieux aquatiques

À noter que pour le suivi du Contrat Territorial Thouet porté par le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet et la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, également structures co-porteuses du SAGE, l'outil SYSMA a été mis en place. Cet outil webSIG, créé par l'EPTB Sèvre Nantaise, permet de saisir des informations géographiques sur l'état des milieux aquatiques et les travaux associés. La cellule d'animation du SAGE assurant le partenariat avec l'EPTB Sèvre Nantaise et l'administration générale de l'outil sur le bassin du Thouet.



- Comités de gestion de l'eau et Schémas Départementaux de l'eau (Vienne, Deux-Sèvres, Maine-et-Loire)

Les Conseils Départementaux de la Vienne, du Maine-et-Loire et des Deux-Sèvres se sont engagés dans la définition de schémas départementaux eau pouvant traiter de nombreuses thématiques : ressources, assainissement, AEP, milieux, ...

Le SAGE Thouet est associé aux différents travaux d'élaboration ou de mise en œuvre de ces schémas et la cellule d'animation participe aux différents comités mis en place.

À noter également que la cellule d'animation participe aux différents comités de gestion de l'eau départementaux pouvant être réunis par les services de l'État au cours de l'année.

- Réseaux interSAGE et partenaires

Pour permettre le partage d'expérience et la coordination entre SAGE voisins, différentes réunions de réseaux sont organisées sur des thématiques variées : gestion quantitative, milieux aquatiques, communication, mutualisation des moyens, ...

La cellule d'animation du SAGE participe à ces différentes rencontres.

- Suivi des subventions accordées pour la mise en œuvre du SAGE

Le SAGE est cofinancé par de nombreux partenaires. Cela induit un suivi important de l'utilisation des subventions accordées en fonction des modalités de financement de chacun.

De plus dans le cadre des modalités du co-portage du SAGE par le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet et la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire des conventions de partenariat sont mises en places avec les EPCI-fp du bassin. L'actualisation et le suivi de ces conventions et des réflexions sur les éventuelles évolutions de gouvernance induisent également un temps de suivi des dossiers.

- Autres réunions suivies par la cellule d'animation (liste non exhaustive)

- 16/01/2024** : Journée animateurs SAGE Pays de la Loire
- 18/01/2024** : Atelier SCOT Saumur Val de Loire
- 22/01/2024** : Visio Acclimatera – Gestion quantitative
- 30/01/2024** : Webinaire HMUC
- 01/02/2024** : COPIL CT Thouaret
- 15/02/2024** : Visio PAOT 79
- 19/02/2024** : COPIL Natura 2000 Vallée de l'Argenton
- 22/02/2024** : CODOR OUGC Thouet-Thouaret-Argenton
- 05/03/2024** : AG AIRB 79
- 13/03/2024** : Atelier Schéma Eau 86 (SDE)
- 26/03/2024** : Journée échanges TMR 79 - partenaires
- 28/03/2024** : Cotec Schéma Eau 49 (SDGRE)
- 02/04/2024** : Comité ressource eau 86
- 11/04/2024** : Réunion PPA SCOT Saumur Val de Loire
- 11/04/2024** : Atelier Zones humides – Département 86/FMA
- 12/04/2024** : Cotec Schéma Eau 86 (SDE)
- 12/04/2024** : Inventaire zones humides Doué-la-Fontaine
- 15/04/2024** : Réunion SYSMA CT Thouet
- 17/04/2024** : Cotec AAC Fontevraud-L'abbaye – CT Thouet
- 22/04/2024** : COPIL CT Re Sources Cébron
- 23/04/2024** : Journée échanges chargés de mission gestion quantitative Pays de la Loire
- 07/05/2024** : Visio HMUC/PTGE réseau SAGE 49
- 13/05/2024** : Cotec Schéma eau 49
- 24/05/2024** : Webinaire LIFE Eau Climat
- 05/06/2024** : Réunion bilan CT Re Sources Cadorie
- 17/06/2024** : Réunion Cyanobactéries Département 79
- 20/06/2024** : Cotec AAC Fontaine Bourreau – CT Thouet
- 25/06/2024** : Copil cartographie cours d'eau 86
- 27/06/2024** : Visio BRGMA – DREAL Pays de la Loire
- 28/06/2024** : Séminaire LIFE Eau Climat
- 02/07/2024** : Réseau chargé de communication SAGE
- 17/07/2024** : Visio HMUC/PTGC Préfecture Pays de la Loire
- 10/09/2024** : Réunion PPA PLUi Airvaudais
- 13/09/2024** : Visio AELB – Trajectoire de sobriété eau
- 18/09/2024** : Cotec AAC Fontaine Bourreau – CT Thouet
- 25/09/2024** : Réunion Gouvernance GEMA Dive du Nord
- 27/09/2024** : Groupe travail Schéma eau 49 – plans eau
- 01/10/2024** : Formation SYSMA
- 03/10/2024** : Réunion HMUC axe Loire
- 04/10/2024** : Réseau communication Département 49
- 08/10/2024** : Cotec Schéma Eau 86 (SDE)
- 12/10/2024** : Cérémonie signature CT Thouet
- 25/10/2024** : Réunion Gouvernance SAGE
- 08/11/2024** : COPIL CT Re Sources Cadorie
- 15/11/2024** : Participation Rencontre Inter-SAGE
- 19/11/2024** : Formation SYSMA
- 20/11/2024** : COPIL CT Re Sources SEVT
- 21/11/2024** : Forum Agence de l'eau
- 27/11/2027** : Cotec CT Re Sources Cébron
- 29/11/2024** : PCAEt Choletais
- 02 au 04/12/2024** : Webinaire Agence de l'eau
- 17/12/2024** : CODOR OUGC Thouet-Thouaret-Argenton
- 19/12/2024** : Visio AELB – Consultation enjeux SDAGE

4. Actions de communication 2024

- Élaboration du plan de communication du SAGE Thouet

La bonne mise en œuvre du SAGE Thouet demande de développer un volet communication – sensibilisation important afin de faire connaître le SAGE et garantir l'appropriation de ses enjeux et objectifs par l'ensemble des acteurs et usagers du bassin.

Conformément à la disposition 68 du SAGE « **Élaborer et mettre en œuvre le volet pédagogique du SAGE** », les membres de la CLE et du Bureau se sont attachés en cours de l'année à engager un travail d'élaboration et de rédaction du plan de communication du SAGE.

Après les séances de travail du Bureau du 29 mai et du 19 septembre ainsi qu'un temps d'échanges au cours de la séance plénière de la CLE du 9 octobre, le projet de plan de communication du SAGE sera soumis à la validation de la CLE début 2025.

- La lettre d'information du SAGE

Un nouveau numéro de la lettre du SAGE a été élaboré en décembre et diffusé aux 169 communes, 9 communautés de communes et d'agglomération ainsi qu'aux syndicats (AEP, rivières, ...) du bassin. Les collectivités sont donc régulièrement informées des décisions prises au sein de la CLE (cf. annexe 3).

Cette lettre est également distribuée aux membres de la CLE et mise en ligne sur le site internet du SAGE.

- Site internet du SAGE Thouet

Conformément à la demande des membres de la CLE en décembre 2012, un site internet du SAGE Thouet est en ligne depuis juin 2013 (www.sagethouet.fr). Cet outil renseigne différentes rubriques (définition du SAGE, présentation du bassin versant, membres de la CLE, actualités, documentation) et permet de télécharger tous les documents relatifs à son élaboration et sa mise en œuvre (cf. annexe 4).

Une rubrique « intranet », accessible par l'intermédiaire d'un identifiant et d'un mot de passe, permet d'accéder aux documents destinés à l'usage exclusif des membres de la CLE (projet de compte rendu, dossiers portés à connaissance, avis motivés, études du SAGE en cours ...).

À noter que le site internet du SAGE devrait faire l'objet d'une refonte au cours de l'année 2025 (sous réserve de la validation du plan de communication du SAGE).

- Observatoire du bassin du Thouet

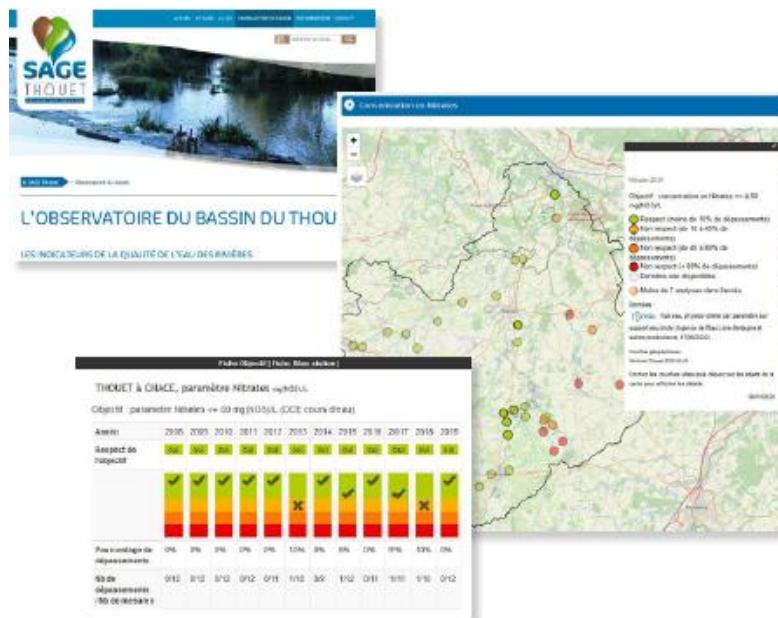
Les cours d'eau du bassin du Thouet font l'objet de suivis réguliers afin d'évaluer la qualité des eaux superficielles du bassin. Les résultats de ces analyses, réalisées par divers acteurs, sont généralement centralisés dans des bases de données nationales difficilement accessibles pour le grand public.

Pour faciliter l'accès à ces informations, un observatoire de la qualité des eaux des rivières du bassin a été mis en ligne sur le site internet du SAGE en 2020.

Cet outil, conçu par l'EPTB de la Sèvre Nantaise, avec lequel un partenariat a été mis en place, permet de retrouver des informations sur les paramètres : Nitrates, Phosphores, Carbone Organique Dissous et Pesticides mesurés au niveau des différentes stations de suivis présentes sur le territoire.

Cet observatoire est actualisé régulièrement afin d'avoir les données les plus récentes possibles. De nouveaux paramètres pourront dans le futur être intégrés à l'observatoire.

Observatoire du bassin du Thouet : <http://www.sagethouet.fr/observatoire-du-bassin.html>

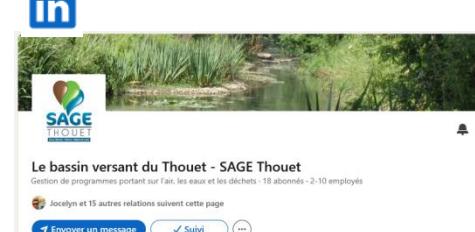


- Réseaux sociaux

Dans une volonté de sensibiliser et de communiquer sur le SAGE et sur les enjeux de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques auprès du grand public, les membres de la CLE ont souhaité la création d'une page Facebook « Bassin versant du Thouet » (163 followers début février 2025).



Début 2025, une page LinkedIn sera également créée.



5. Budget et financement de l'année 2024

Le SAGE est cofinancé par l'Agence de l'eau Loire Bretagne, les Départements des Deux-Sèvres et de la Vienne et la Région Pays de la Loire. De plus, dans le cadre de l'étude HMUC (AMI) des financements État sont perçus (plan France relance).

Ces nombreux partenaires induisent un suivi important de l'utilisation des subventions accordées en fonction des modalités de financement de chacun. De plus, dans le but d'asseoir la légitimité du copartage, le SMVT et l'Agglomération de Saumur Val de Loire sollicitent une participation financière de l'ensemble des Communautés de Communes et d'Agglomération au travers de contributions solidaires (conventions de partenariat).

Pour l'année 2024, les dépenses se sont élevées à **243 861,96 €** (vote du compte financier unique 2024 lors du comité syndical du SMVT du 26 mars 2025). Les dépenses principales étant :

- Animation : 157 916,87 € (charges de personnel)
- Communication : 1 402,00 €
- Études HMUC : 65 830,44 €

(Compte Financier Unique 2024 en annexe 5)

Financeurs :



Financé par



6. Analyse – bilan – perspectives

- Bilan 2024

L'année 2024 a permis de poursuivre la mise en œuvre du SAGE avec le suivi des différents dossiers et la prise en compte du SAGE dans les projets et programme d'actions du territoire. À noter par exemple, les avis émis par la CLE sur les projets de programmes d'actions – Contrats Territoriaux « milieux aquatiques / eau / pollutions diffuses ».

L'étude « Hydrologie, Milieux, Usages, Climat » (HMUC) engagée en 2023 s'est poursuivie avec la tenue de nombreuses réunions de travail de la CLE, du Bureau et du comité technique.

Comme les années précédentes, les actions de communication ont été renouvelées avec la diffusion de la lettre d'information du SAGE et l'actualisation du site internet. De plus les membres de la CLE ont engagé les travaux d'élaboration du plan de communication du SAGE et souhaité l'ouverture d'une page Facebook permettant de relayer les informations relatives à la CLE et au SAGE auprès du grand public.

À noter également le renouvellement de la CLE fin 2023 et la tenue de la séance de réinstallation et d'élections le 7 février 2024.

- Perspectives 2025

Les membres de la CLE vont s'attacher à suivre l'application opérationnelle des orientations et dispositions du SAGE et s'assurer, entre autres, de la concordance des politiques d'aménagement, des projets et des programmes d'actions avec le SAGE.

L'étude HMUC du bassin du Thouet lancée en janvier 2023 va se poursuivre. L'analyse des différents volets devant permettre de caractériser le fonctionnement de la ressource en prenant en compte les besoins des milieux et ceux des usages dans un contexte de changement climatique.

Les travaux d'élaboration du plan de communication du SAGE seront finalisés et de nouvelles actions de communication pourront être déployées.

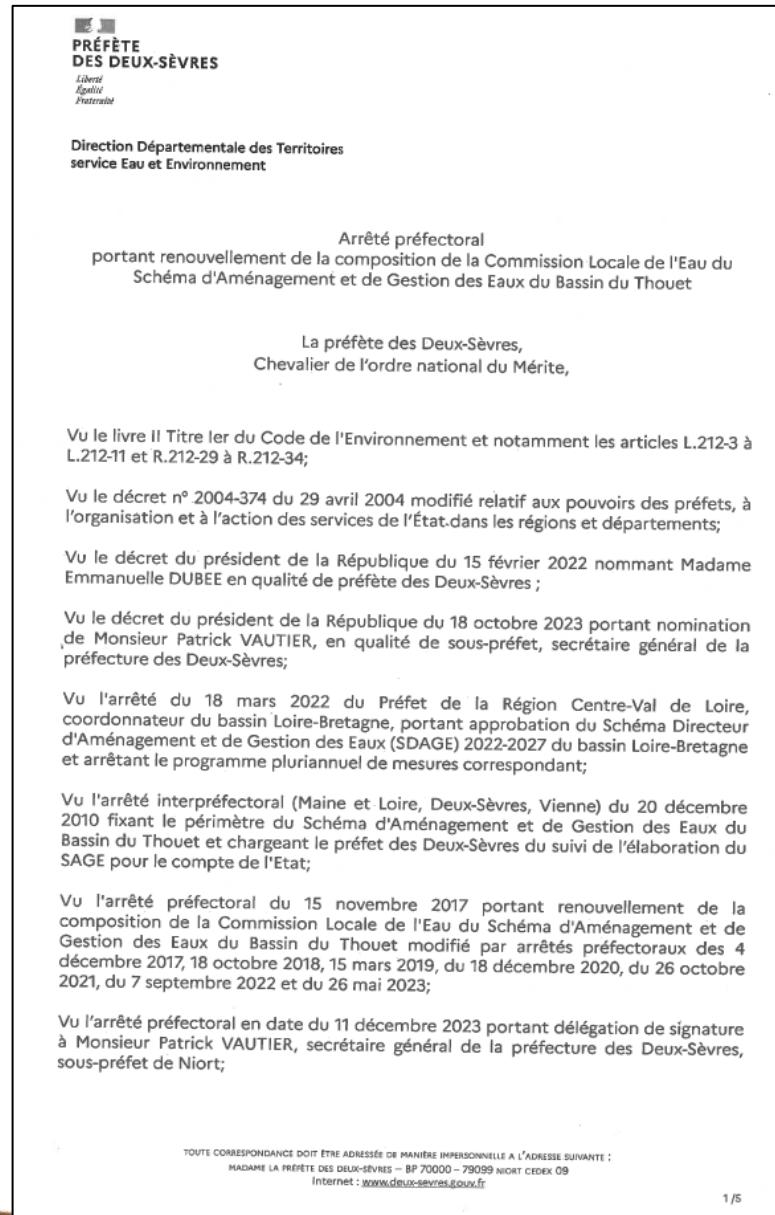
À noter également la poursuite des réflexions sur la construction du tableau de bord du SAGE ainsi que sur la méthodologie d'inventaires des éléments bocagers conformément aux dispositions du SAGE.

PAGD et Règlement SAGE Thouet : <http://www.sagethouet.fr/documentation.html> (onglet « SAGE Thouet – Adopté »)



7. Annexes

Annexe 1 : Composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Thouet (Arrêté préfectoral du 22 décembre 2023)



Considérant qu'en application de l'article R.212-31 du code de l'environnement, le mandat des membres désignés par l'arrêté préfectoral du 15 novembre 2017 modifié susvisé est arrivé à son terme et qu'il y a lieu de procéder au renouvellement de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin du Thouet.

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Deux-Sèvres;

ARRÈTE

Article 1^e – Composition de la Commission Locale de l'Eau

La composition de la Commission Locale de l'Eau pour l'élaboration, la révision et le suivi de l'application du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin du Thouet est arrêté comme suit:

I – Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (32 membres) :

Représentant du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine :
Monsieur Emmanuel CHARRE, Conseiller régional

Représentant du Conseil Régional des Pays de la Loire :
Monsieur André MARTIN, Vice-président du Conseil régional

Représentant du Conseil Départemental de la Vienne :
Monsieur Jean-Louis LEDEUX, Vice-président du Conseil départemental

Représentant du Conseil Départemental de Maine et Loire :
Madame Jocelyne MARTIN, Conseillère départementale

Représentants du Conseil Départemental des Deux-Sèvres :
Monsieur Olivier FOUILLET, Vice-président du Conseil départemental
Madame Esther MAHIET-LUCAS, Vice-présidente du Conseil départemental

Représentants nommés sur proposition de l'Association des Maires de la Vienne :
Monsieur Philippe GARANGER, Maire de Cuhon
Madame Evelyne VALENÇON, Maire de Craon
Monsieur Alain NOE, Maire de Arçay
Communauté de Communes du Pays Loudunais :
Monsieur Bruno LEFEBVRE, Vice-président

Représentants nommés sur proposition de l'Association des Maires des Deux-Sèvres :
Monsieur Pascal BIRONNEAU, Maire de Saint-Loup-Lamairé
Monsieur Johann BARANGER, Maire de Saint Pardoux-Soutiers
Monsieur Jean-François MOREAU, Adjoint au maire de Bressuire
Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais :
Monsieur Pascal LAGOGUEE, Vice-président
Communauté de Communes du Thouarsais :
Madame Maryline GELEE, Vice-présidente

Communauté de Communes Airvaudais - Val du Thouet :

Madame Monique NOLOT, Vice-présidente

Communauté de Communes Val de Gâtine :

Monsieur Pascal OLIVIER, Vice-Président

Communauté de Communes de Parthenay – Gâtine :

Monsieur Philippe ALBERT, Vice-président

Représentants nommés sur proposition de l'Association des Maires de Maine-et-Loire :

Monsieur Luc JOURDAIN, Adjoint au maire du Puy-Notre-Dame

Monsieur Benoit PIERROIS, Conseiller municipal de Lys-Haut-Layon

Communauté d'Agglomération Saumur - Val de Loire :

Monsieur Eric MOUSSERION, Vice-président

Communauté d'Agglomération du Choletais :

Monsieur Dominique SECHET, Conseiller délégué

Représentant du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine :

Monsieur Michel PONCHANT

Représentant du Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet :

Monsieur Olivier CUBAUD, Président

Représentant du Syndicat Intercommunal du Bassin du Thouaret:

Monsieur Gérard GIRET, Président

Représentant du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la Vallée de la Dive :

Monsieur Germain GIROUARD, Vice-président

Représentant du Syndicat d'Eau du Val du Thouet :

Monsieur Patrice THOMAS, Vice-président

Représentant du Syndicat du Val de Loire :

Madame Dominique RÉGNIER, Présidente

Représentant du Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine :

Monsieur Didier VOY, Vice-président

Représentant de la Société publique locale des Eaux du Cébron :

Monsieur Bruno BILLEROT, Administrateur

Représentant du Syndicat des Eaux de la Vienne (SIVEER) :

Monsieur Édouard RENAUD, Vice-président

Représentant du Syndicat du Centre-Ouest :

Monsieur Dominique MEEN, Vice-président

II – Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (16 membres)

- Monsieur le Président de la Chambre régionale d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine ou son représentant,

- Monsieur le Président de la Chambre régionale d'agriculture Pays de la Loire ou son représentant,

- Monsieur le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Maine-et-Loire ou son représentant,

- Monsieur le Président du Syndicat des forestiers privés en Poitou-Charentes ou son représentant,

- Monsieur le Président de la Fédération de Maine-et-Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique ou son représentant,

- Monsieur le Président de la Fédération des Deux-Sèvres pour la pêche et la protection du milieu aquatique ou son représentant,

- Monsieur le Président de l'Association la sauvegarde de l'Anjou ou son représentant,

- Monsieur le Président de l'Association Poitou Charentes nature ou son représentant,

- Monsieur le Président de l'Union fédérale des consommateurs "Que Choisir" des Deux-Sèvres ou son représentant,

- Monsieur le Président de l'Association des irrigants Aquanide ou son représentant,

- Monsieur le Président de l'Association des moulins du Bocage vendéen et de la Gâtine / Deux-Sèvres ou son représentant,

- Monsieur le Président du Syndicat de valorisation et de promotion des étangs du Poitou-Charentes Vendée ou son représentant,

- Monsieur le Président du Comité départemental de Maine-et-Loire de Canoë-Kayak ou son représentant,

- Monsieur le Président de l'Association Agro-Bio des Deux-Sèvres ou son représentant,

- Monsieur le Président de l'Association des irrigants réalimentés par les barrages des Deux-Sèvres ou son représentant,

- Monsieur le Président de l'Association Bocage pays branché ou son représentant.

III – Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (14 membres)

- Madame la Préfète de la Région Centre-Val de Loire, Préfète du Loiret, Coordonnatrice du Bassin Loire-Bretagne ou son représentant,

- Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire ou son représentant,

- Madame la Préfète des Deux-Sèvres ou son représentant,

- Monsieur le Préfet de la Vienne ou son représentant,

- Monsieur le Directeur général de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ou son représentant,

- Monsieur le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine ou son représentant,

- Madame la Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire ou son représentant,

- Monsieur le Directeur régional Nouvelle-Aquitaine de l'Office français de la biodiversité ou son représentant,

- Madame la Directrice régionale Pays de la Loire de l'Office français de la biodiversité ou son représentant,

- Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé de Nouvelle-Aquitaine ou son représentant,

- Monsieur le Directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Deux-Sèvres ou son représentant,

- Monsieur le Directeur départemental des territoires de Maine-et-Loire ou son représentant,

- Monsieur le Directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres ou son représentant,
- Monsieur le Directeur départemental des territoires de la Vienne ou son représentant.

Article 2 - Publication

Le présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures des Deux-Sèvres, de Maine-et-Loire et de la Vienne, et sera mis en ligne sur le site Internet désigné par le ministère chargé de l'environnement www.gesteaueau.eaufrance.fr.

Article 3 – Délais et voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication aux recueils des actes administratifs, d'un recours contentieux, auprès du Tribunal Administratif de Poitiers.

Article 4 - Exécution

Les secrétaires généraux des préfectures des Deux-Sèvres, de Maine-et-Loire et de la Vienne et le directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à chacun des membres de la commission locale de l'eau.

NIORT, le 22 DEC. 2023

pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général de la préfecture



Patrick VAUTIER

Annexe 2 : Objectifs, orientations et dispositions du projet de SAGE

Objectifs	Orientations	N°	Dispositions
Objectif 1 : Atteindre l'équilibre durable des ressources en eau satisfaisant aux besoins du milieu et de tous les usages dans un contexte de changement climatique	Mettre en place une gestion quantitative durable	1 2 3 4 5 6	Encadrer les prélèvements sur le périmètre du SAGE Réaliser une étude HMUC sur l'ensemble du bassin Adapter les objectifs de gestion des ressources en eau Engager une réflexion pour l'élaboration d'un PTGE sur le périmètre Préciser les modalités de mise en œuvre des stockages d'eau pour l'irrigation Conforter le suivi des prélèvements d'eau sur le bassin
Objectif 2 : Encourager des modes durables de gestion quantitative afin d'économiser l'eau	Économiser l'eau Communiquer sur la gestion durable des ressources en eau	7 8 9 10 11	Poursuivre l'amélioration des rendements des réseaux AEP Engager des programmes d'économie d'eau dans les collectivités Engager des programmes d'économie d'eau dans l'industrie et l'artisanat Encourager une modification des pratiques culturelles permettant d'économiser les ressources en eau Consolider et diffuser des informations sur la gestion quantitative et les impacts du changement climatique
Objectif 3 : Améliorer l'état des eaux vis-à-vis des nitrates et des pesticides et poursuivre les efforts une fois le bon état atteint	Lutter contre la pollution agricole par les nitrates et les produits phytosanitaires Encourager les acteurs non agricoles à réduire voire supprimer l'usage des produits phytosanitaires	12 13 14 15 16 17 18	Accompagner les exploitations agricoles dans une amélioration des pratiques en matière de fertilisation et traitement phytosanitaire Mettre en œuvre et pérenniser une animation des actions de réduction des pollutions diffuses d'origine agricole Sensibiliser les opérateurs agricoles Créer des réseaux expérimentaux et partager les bonnes pratiques Soutenir l'agriculture et développer des filières respectueuses de l'environnement Encourager les communes à s'engager dans des démarches Zéro Phyto Sensibiliser les habitants sur les bonnes pratiques en matière d'usage de phytosanitaires pour l'entretien des jardins
Objectif 4 : Atteindre le bon état des eaux vis-à-vis des matières organiques et oxydables et du phosphore, en limitant les pressions et en réduisant les risques de transfert érosif	Lutter contre les pollutions domestiques Limiter les transferts de polluants dans les milieux aquatiques	19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29	Élaborer et/ou actualiser les schémas directeurs d'assainissement Intégrer les zonages d'assainissement dans les documents d'urbanisme Améliorer le fonctionnement des réseaux d'assainissement et fiableiser la collecte des eaux usées Évaluer la sensibilité des masses d'eau vis-à-vis du phosphore issu de l'assainissement collectif Contrôler et mettre en conformité en priorité les installations d'assainissement autonome Limiter les eaux de ruissellement en zone urbaine Éviter, réduire et compenser la dynamique d'imperméabilisation en zone urbaine Identifier et protéger les éléments paysagers limitant le ruissellement et l'érosion sur les bassins prioritaires Élaborer et/ou actualiser les schémas directeurs d'alimentation en eau potable Actualiser les DUP des captages destinés à l'alimentation en eau potable Élaborer un schéma de gestion de la nappe de l'Infra Toarcien à réserver à l'eau potable
Objectif 5 : Reconquérir prioritairement la qualité des eaux brutes destinées à la production d'eau potable, tout en s'assurant d'une ressource suffisante	Gérer durablement les ressources destinées à l'alimentation en eau potable	30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40	Communiquer sur les implications de la détérioration de la qualité des eaux sur la ressource Identifier et inventorier les éléments stratégiques du bocage pour la restauration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques Protéger les éléments bocagers stratégiques dans les documents d'urbanisme Éviter, réduire et compenser la destruction des éléments bocager stratégiques sur le bassin du Cébron Limiter la divagation des animaux d'élevage sur le bassin versant du Cébron Évaluer l'impact des plans d'eau dans le bassin du Cébron Reconquérir durablement la qualité des eaux au niveau des captages prioritaires et sensibles Renforcer l'animation et le portage politique des actions au niveau des captages prioritaires et sensibles Proposer un classement en ZPAAAC pour les captages les plus dégradés Améliorer et diffuser les connaissances concernant la qualité des eaux du bassin Assurer une information sur le développement des cyanobactéries sur le bassin
Objectif 6 : Améliorer les connaissances et informer sur les toxiques émergents	Améliorer la connaissance et communiquer sur la qualité des eaux et les risques de pollution	41 42 43 44 45 46 47	Restaurer et entretenir les cours d'eau et les milieux aquatiques sur l'ensemble du périmètre du SAGE Réduire les impacts de l'abreuvement des animaux d'élevage dans les cours d'eau Prioriser les interventions en matière de restauration de la continuité écologique Restaurer la continuité écologique piscicole et sédimentaire Respecter les débits réservés au droit des ouvrages Coordonner la gestion des vannages Suivre et faire partager les retours d'expérience en matière de restauration de l'hydromorphologie et de rétablissement de la continuité écologique
Objectif 7 : Restaurer conjointement la continuité écologique et l'hydro morphologie des cours d'eau pour améliorer les fonctionnalités	Améliorer l'hydromorphologie et la continuité écologique des cours d'eau Communiquer sur les fonctionnalités des cours d'eau	48 49 50 51 52 53 54 55 56	Élaborer un projet global de gestion du Marais de la Dive Restaurer et entretenir une ripisylve fonctionnelle et réduire les impacts des plantations de peupliers sur les berges des cours d'eau et canaux Inventorier les zones humides à l'échelle des communes ou de leurs groupements Constituer et animer un groupe de travail sur les zones humides et les milieux aquatiques Suivre les actions de gestion et de restauration des zones humides à l'échelle du SAGE Élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion pour les zones humides prioritaires Préserver les zones humides à l'échelle du territoire Protéger les zones humides dans le cadre des projets d'aménagement Protéger les zones humides à travers les documents d'urbanisme
Objectif 8 : Gérer de manière spécifique et durable les marais de la Dive et le réseau de canaux afin de limiter les impacts sur l'hydrologie et d'en préserver la biodiversité	Améliorer la connaissance et la gestion du Marais de la Dive	57 58 59	Préserver et gérer les têtes de bassin versant du SAGE Limité les impacts des aménagements sur les têtes de bassin du SAGE Communiquer pour la préservation des têtes de bassin versant
Objectif 9 : Identifier, préserver, restaurer et valoriser les zones humides et la biodiversité	Améliorer la connaissance des zones humides Restaurer, gérer et protéger les zones humides		
Objectif 10 : Faire des têtes de bassin versant des zones de restauration et d'intervention prioritaires	Identifier et préserver les têtes de bassin Communiquer sur les fonctionnalités des têtes de bassin		

Objectif 11 : Améliorer les connaissances et limiter l'impact négatif de certains plans d'eau en termes d'hydrologie, de morphologie et de qualité des eaux	Améliorer la connaissance des impacts des plans d'eau et communiquer sur les bonnes pratiques	60	Améliorer la connaissance des caractéristiques des plans d'eau et de leurs impacts
		61	Communiquer sur les bonnes pratiques et la réglementation en vigueur en matière de gestion des plans d'eau
Objectif 12 : Mettre en œuvre efficacement le SAGE	Réduire les impacts des plans d'eau	62	Mieux gérer et aménager les plans d'eau
		63	Encadrer la régularisation et la mise en conformité des plans d'eau
Objectif 12 : Mettre en œuvre efficacement le SAGE	Organiser le portage de la CLE et affiner les organisations et les méthodes de travail	64	Consolider la position de la Commission Locale de l'Eau dans la gestion de l'eau sur le bassin
		65	Organiser le portage de la CLE et l'animation du SAGE
		66	Développer des stratégies opérationnelles à l'échelle des bassins versants
		67	Instituer une commission inter-programmes au sein de la CLE
	Assurer une appropriation des enjeux de l'eau et des effets du changement climatique	68	Élaborer et mettre en œuvre le volet pédagogique du SAGE
		69	Constituer et animer des réseaux d'acteurs pour sensibiliser sur les objectifs du SAGE
		70	Coordonner les interventions du domaine de l'eau et de la biodiversité
	Assurer le portage politique de la stratégie du SAGE et intégrer les objectifs du SAGE dans plans et programmes du territoire	71	Faciliter la prise en compte des objectifs du SAGE par les maîtrises d'ouvrage privées et publiques sur le périmètre
		72	S'assurer de la bonne intégration des objectifs du SAGE dans les plans et programmes locaux
		73	Assurer la coordination inter-SAGE
	Assurer une correspondance des moyens alloués pour décliner la stratégie du SAGE, dans le cadre des compétences locales	74	Se doter des moyens nécessaires à l'animation et au suivi de la politique de l'eau sur le périmètre du SAGE
		75	Développer des approches coûts-bénéfices pour argumenter les interventions de terrain
		76	Suivre et évaluer la mise en œuvre du SAGE

Annexe 4 : Documents téléchargeables sur le site internet du SAGE Thouet

L'espace « Documentation » (<http://www.sagethouet.fr/documentation.html>) du site internet du SAGE Thouet permet de télécharger les documents suivants :

- SAGE Thouet adopté
- Arrêté Inter-Préfectoral fixant le périmètre du SAGE Thouet
- Arrêté Préfectoral de composition de la CLE du SAGE Thouet
- Comptes rendus des séances de la CLE
- Comptes rendus des séances du Bureau de la CLE
- Comptes rendus des commissions thématiques du SAGE Thouet
- Lettres du SAGE Thouet
- Rapport annuel d'activité de la CLE
- Modalités d'inventaire des zones humides du SAGE Thouet
- Études du SAGE Thouet (portées au cours de l'élaboration du SAGE)
- Documents de l'élaboration du SAGE :
 - État initial du SAGE (+ synthèse)
 - Diagnostic du SAGE (+ synthèse)
 - Scénario tendanciel du SAGE (+ synthèse)
 - La note d'ambition de la CLE
 - Scénarios alternatifs du SAGE
 - Stratégie du SAGE
 - Atlas cartographique

L'espace intranet du site, accessible aux membres de la CLE, permet de télécharger les documents en cours de validation.

Des informations sur le SAGE sont également disponibles sur le site internet Gest'eau :
<http://www.gesteau.eaufrance.fr/sage/thouet>

Annexe 5 : Compte Financier Unique 2024 – SAGE Thouet

DÉPARTEMENT
DES
DEUX-SÈVRES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SYNDICAT MIXTE DE LA VALLÉE DU THOUET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

Séance du mercredi 26 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six mars, à dix-huit heures trente minutes, les membres du comité syndical du Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet, représentés par les élus désignés par les Communautés de Communes membres ainsi que par les Conseillers Départementaux des collectivités adhérentes se sont réunis à Gourgé, sous la présidence de M. Olivier CUBAUD, sur la convocation envoyée le 11 mars 2025. Le comité syndical du 18 mars 2025 n'ayant pas réuni le quorum nécessaire, une deuxième convocation a été envoyée le 19 mars 2025.

13 présents

✓ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AIRVAUDAISS – VAL DU THOUET

Gérard GIRET, Monique NOLOT, Pascal BIRONNEAU

✓ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PARTHENAY – GÂTINE

Jacques METAIS, Olivier CUBAUD, Sébastien BICHOT, Julia STILES

✓ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU THOUARSAIS

Jacky DIACRE, Germain GIROUARD, Christian RABIN, Pascal BUROT suppléant de Thierry DECESVRE

✓ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL-DE-GÂTINE

Fabienne PROUST

✓ CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

Olivier FOUILLET

1 pouvoir

Coralie DENOUES donne pouvoir à Olivier FOUILLET

52 excusés

Viviane CHABAUTY, Christian PRUNIER, Daniel ROBERT, Anaïs CHEVALLIER-MILLION, Françoise RICHARD, Claude FREGEAI, Isabelle GAILLARD, Stéphane BERNARD, Nathalie BRESCIA, Patrick CABARET, Jean-Michel RENAULT, Jean-Louis MAHU, Lucien JOLIVOT, Clémence GARON, Jean-Marie FRAGU, Renaud BORDIER, Jean-Claude GUERIN, Jean-Yann MARTINEAU, Jean-Pascal GUIOT, Angélique MELIN, Sébastien BUREL, Jean-Luc TREHOREL, Laurence CHEVALLIER, Amandine DUGUET, Mickaël DE MORAIS, Patrice BERGEON, Thierry GAILLARD, Jany PERONNET, Véronique CORNUAULT, Véronique SABIRON, Jean-Pierre THEBAULT, Jérôme MUREAU, Gérard BLANQUART, Jean-Paul MORICHEAU, Sébastien LUNET, Peggy GERMAIN, Isabelle REBECHAUD, Bruno BENOIT, René FORTHIN, Pascal LACROIX, Christophe COLLOT, Hervé CHAUVIN, Mathilde LEROY, Stéphanie AUDOIN, Maryline GELEE, René BAURUEL, Marie-Pierre MISSIOUX, Didier GAILLARD, Gilbert FAVREAU, Béatrice LARGEAU, Philippe CHAUVEAU, Esther MAHIET-LUCAS

<u>Délégués</u>	
En exercice	66
Présents	13
Votants	13
Pour	13
Contre	-
Abstentions	-

REÇU EN PREFECTURE

le 28/03/2025

Application agréée E-legalis.com

71_DE-079-257602130-2025 0326-D_2025_15-B

15.2025

Affiché et publié le 27/03/2025

Objet : Approbation du Compte Financier Unique 2024 – SAGE Thouet

Monsieur le Président informe que :

- Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. À lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».
- Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.
- Il simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée.

Monsieur le Président expose le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe SAGE Thouet :

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale (- excédent 2023)		292 940,00	292 940,00
	Recettes réalisées		111 849,07	111 849,07
	Restes à réaliser		-	-
Dépenses	Autorisation budgétaire totale (- déficit 2023)		380 351,99	380 351,99
	Dépenses réalisées (1)		243 861,96	243 861,96
	Restes à réaliser		-	-
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-	132 012,89	132 012,89
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)		87 411,99	87 411,99
Solde (investissement) ou résultat de clôture	Excédent /déficit	-	44 600,90	44 600,90
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)		-	-
Résultat cumulé	Excédent /déficit	-	44 600,90	44 600,90

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que Monsieur le Président n'a pas participé au débat, ni au vote de ce Compte Financier Unique ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve le Compte Financier Unique 2024 du SAGE Thouet tel que :

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-	132 012,89	132 012,89
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)		87 411,99	87 411,99
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	-	44 600,90	44 600,90

REÇU EN PREFECTURE

le 28/03/2025

Application agréée E-legalia.com

71_DE-079-257602120-20250326-D_2025_15-B

Comité syndical du 26 mars 2025

15.2025

- Donne pouvoir au Président pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Olivier CUBAUD

REÇU EN PREFECTURE

le 28/03/2025

Application agréée E-legalite.com

71_DE-079-257602130-20250326-D_2025_15-B

Comité syndical du 26 mars 2025

II – EXECUTION BUDGETAIRE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE							II A2.1
--	--	--	--	--	--	--	------------

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	217 898,20	85 889,65	0,00	85 889,65	39,42	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	157 971,00	157 916,87	0,00	157 916,87	99,97	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	3 949,95	55,44	0,00	55,44	1,40	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		379 819,15	243 861,96	0,00	243 861,96	64,20	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	532,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		380 351,99	243 861,96	0,00	243 861,96	64,11	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		380 351,99	243 861,96	0,00	243 861,96	64,11	0,00
002	Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		380 351,99	243 861,96	0,00	243 861,96		0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = RI 040 ; DF 043 = RF 043

II – EXECUTION BUDGETAIRE RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE							II A2.2
--	--	--	--	--	--	--	------------

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
013	Atténuations de charges	0,00	1 492,49	0,00	1 492,49	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	292 890,00	110 355,80	0,00	110 355,80	37,68	0,00
75	Autres produits de gestion courante	50,00	0,78	0,00	0,78	1,56	0,00
Total des recettes de gestion des services		292 940,00	111 849,07	0,00	111 849,07	38,18	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises, amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		292 940,00	111 849,07	0,00	111 849,07	38,18	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		292 940,00	111 849,07	0,00	111 849,07	38,18	0,00
002	Excédent de fonctionnement reporté de N-1	87 411,99					
Total des recettes de la section de fonctionnement		380 351,99	111 849,07	0,00	111 849,07		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040



Deux-Sèvres • Vienne • Maine-et-Loire

SAGE Thouet • 26 rue de la Grille - 79600 SAINT-Loup LAMAIRÉ
Tél. 05 49 64 85 98 - Fax. 05 49 64 86 00
sage.thouet@valleeduthouet.fr